MAIRIE DE GOYRANS

185 Chemin des Crêtes - 31120 GOYRANS

Téléphone : 05.61.76.45.28 - Fax : 05.61.76.45.28 - Email : mairie@goyrans.fr

# Compte rendu du Conseil municipal de GOYRANS

## Jeudi 27 Août 2020

## Salle du Conseil municipal

## SOMMAIRE

SOMMAIRE ..... 2

Approbation du compte rendu de la séance du 28 juillet 2020 ..... 4

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) ..... 4

QUESTIONS DIVERSES ..... 5

SDEHG renovation du pOINT LUMINEUX N° 97 ..... 5

CANDIDATURE A LA RECONNAISSANCE TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE (TEN) ..... 5

NOM DE LA RUE DU LOTISSEMENT l'OREE DES COTEAUX ..... 6

LANCEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU ..... 6

INSTALLATION D'UN FOOD TRUCK (pour information) ..... 7

QUESTIONS DIVERSES ..... 7

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) ..... 7

POINT COVID ..... 7

TABLEAU D'EMARGEMENT : ..... 9

## Réunion du Conseil Municipal du 27 Août 2020

**Ouverture de séance** : 20 heures 30.

**Présents :**

M. ALMERO Jean Jacques
Mme COLLANGE Julie
M. GEORGET Eric
Mme HAITCE Véronique
M. MARTY Hubert
Mme MONTADAT Nathalie
M. VAILLANT Denis
Mme VANCOPPENOLLE Sandrine

**PROCURATIONS :**

Mme BOUCHERET Marie-Laure à M. VAILLANT Denis
Mme CAMAIN Anne-Claire à Mme HAITCE Véronique
Mme LACOSTE Corine à Mme VANCOPPENOLLE Sandrine
M. MUJICA Domingo à M. MARTY Hubert
Mme PEYREGA Mathilde à Mme COLLANGE Julie
M. ZANDONA Laurent à M. GEORGET Eric

**Absents excusés :**

M. ROGNANT Pierre

# Réunion du Conseil Municipal du 27 Août 2020

**Ouverture de séance** : 20 heures 30.

## Présents :

M. ALMERO Jean Jacques
Mme COLLANGE Julie
M. GEORGET Eric
Mme HAITCE Véronique
M. MARTY Hubert
Mme MONTADAT Nathalie
M. VAILLANT Denis
Mme VANCOPPENOLLE Sandrine

## PROCURATIONS :

Mme BOUCHERET Marie-Laure à M. VAILLANT Denis
Mme CAMAIN Anne-Claire à Mme HAITCE Véronique
Mme LACOSTE Corine à Mme VANCOPPENOLLE Sandrine
M. MUJICA Domingo à M. MARTY Hubert
Mme PEYREGA Mathilde à Mme COLLANGE Julie
M. ZANDONA Laurent à M. GEORGET Eric

## Absents excusés :

M. ROGNANT Pierre

## QUESTIONS DIVERSES

## SDEHG RENOVATION DU POINT LUMINEUX N° 97

*Nombre de suffrages exprimés : 14*
*Pour : 14*
*Contre : 0*
*Abstention : 0*

Il s'agit de la rénovation du point lumineux n°97 situé chemin de la carrierette. Le montant total des travaux s'élève à 960€ dont 194€ est à charge de la commune

Ainsi fait et délibéré le 28/8/2020.

## CANDIDATURE A LA RECONNAISSANCE TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE (TEN)

*Nombre de suffrages exprimés : 14*
*Pour : 14*
*Contre : 0*
*Abstention : 0*

Nathalie MONTADAT a pris contact avec les interlocuteurs :

- 1er information : notre candidature pour le TEN doit être voté en conseil Municipal. Cette délibération n'engage pas la commune. Elle permet juste de pouvoir candidater.

Nathalie MONTADAT a souhaité avoir des informations complémentaires sur la possibilité d'avoir des subventions si reconnaissance TEN : la personne concernée est à ce jour impossible à joindre malgré plusieurs essais.

Ainsi fait et délibéré le 28/8/2020.

## NOM DE LA RUE DU LOTISSEMENT L'OREE DES COTEAUX

*Nombre de suffrages exprimés : 14*
*Pour : 14*
*Contre : 0*
*Abstention : 0*

Une majorité des élus pensent qu'il vaut mieux conserve la logique actuelle qui est de donner le nom des lotissement à la rue.
Il est décidé : « Rue de l'orée des Côteaux »

Ainsi fait et délibéré le 28/8/2020.

## LANCEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

*Nombre de suffrages exprimés : 14*
*Pour : 14*

*Contre : 0*

Véronique HAITCE propose de délibérer sur une modification simplifiée du PLU due à une erreur votée et reconnue par l'ancienne mandature. Cette erreur est d'ailleurs confirmée par les techniciens du SICOVAL. Elle s'impose afin d'éviter un impact négatif sur le lotissement futur.

Cette modification porte sur la contrainte en hauteur des constructions de la zone AU correspondant au lotissement "L'Orée des Coteaux" : la proposition est de la porter à **3.5 m au lieu de 3m**

La raison est la grande difficulté technique à tenir cette exigence pour des maisons à toit pentu et sur terrain plat, et **la quasi impossibilité technique** pour des maisons à toit terrasse (l'exigence portant sur le haut de l'acrotère), obligeant à construire dans un décaissement, avec les impacts esthétiques (intérieurs et extérieurs) et les difficultés d'évacuation des eaux.

Tous les acheteurs potentiels ainsi que le maître d'ouvrage Hectare sollicitent cette modification.

L'objet de la délibération porte sur l'instruction d'une modification simplifiée, déjà évoquée avec le service urbanisme du SICOVAL. **L'instruction prendra environ 6 mois**, et ne nécessitera pas d'enquête publique. Néanmoins une réunion publique sera organisée par la Mairie en présence du maître d'ouvrage et du Sicoval.

Pour raccourcir les délais, un arrêté a été pris pour solliciter le support du Sicoval, sans préjuger de la suite.

Ce processus "propre" permet à la Municipalité d'éviter d'engager sa responsabilité sur de nombreuses dérogations, car en l'état le Sicoval va demander de refuser tous les permis de construire concernés ! Des impacts légaux pourraient s'ensuivre.

Cette décision ne portera que sur le processus, pas sur l'approbation qui ne sera sollicitée qu'à l'issue de ce processus.

Une information devra être faite aux goyranais par l'affichage public de la délibération, information dans le journal communal et l'organisation d'une réunion publique pour présenter les raisons de cette modification simplifiée.

Le conseil municipal se prononce pour l'instruction de cette modification simplifiée du PLU, qui sera confiée au service urbanisme du SICOVAL.

Ainsi fait et délibéré le 28/8/2020.

## INSTALLATION D'UN FOOD TRUCK (POUR INFORMATION)

Un food truck s'installe près de la mairie le mercredi soir.

## QUESTIONS DIVERSES

## COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

***Nombre de suffrages exprimés : 14***
***Pour : 14***

***Contre : 0***

Titulaire : Eric GEORGET
Suppléant : Sandrine VANCOPPENOLLE

Ainsi fait et délibéré les 28/08/2020

## POINT COVID

Julie COLLANGE, correspondante covid s'est rendue à la réunion organisée par la préfecture.

A la tribune : Etienne Guyot (préfet Haute Garonne), Nicolas Sauthier (directeur adjoint de la délégation départementale Haute-Garonne à l'ARS Occitanie), Jean-Luc Moudenc (maire de Toulouse), représentant du SICOVAL (nom non transmis)

Réunion réalisée à la demande de l'état afin d'unifier les pratiques.

<u>Données épidémiologiques et médicales</u>

2 indicateurs sont surveillés : le taux d'incidence (nombre de nouveaux cas sur une semaine sur un territoire) et le taux de positivité (taux de tests positifs au coronavirus sur l'ensemble des tests réalisés sur une période.

La Haute Garonne est un des départements qui a réalisé le plus de dépistages.

La Haute Garonne a passé le seuil de vigilance et est proche du seuil d'alerte (NB : seuil d'alerte dépassé depuis la réunion) avec une disparité importante entre les territoires urbains et les territoires ruraux.

La progression est constante. Le nombre de cluster a triplé en 3 semaines. Le nombre d'hospitalisations est aussi en augmentation.

La tranche des 20 à 30 ans est la plus touchée depuis plusieurs semaines mais on commence à observer une augmentation du taux d'incidence chez les personnes âgées.

Le virus n'a pas muté comme on a pu l'entendre. Il n'est pas moins virulent et le risque d'évolution vers des formes graves existe toujours.

La prise en charge a connu plusieurs progrès. On connaît mieux la physiopathologie des formes graves et des mesures de prévention existent (anticoagulants). Le recours à l'intubation n'est plus systématique pour les formes graves ce qui diminue les séquelles liées aux soins invasifs ainsi que la durée moyenne de séjour.

Dans ce contexte, le conseil scientifique établit un Plan d'Action Stratégique comprenant plusieurs scénari en fonction du niveau de reprise épidémique. Dans tous les cas, les « 3M » (Masque, Mains, Mètre) doivent être appliqués avec rigueur.

Le forum des associations

L'organisation fera l'objet d'une communication spéciale de la préfecture.

A ce jour deux hypothèses :

- Organisation en extérieur, 4 m2 par personne, port du masque obligatoire
- En salle communale : obligation de place assises, pas de circulation entre les stands (même avec un sens de circulation établi)

Fin de séance à 22 heures